

# EMPIRE VIE

## CIRCULAIRE D'INFORMATION

**DATE :** Le 11 juin 2012

**N° 2012-13**

**CATÉGORIE :** PLACEMENTS

**DESTINATAIRES :** Tous les agents généraux administrateurs, agents associés généraux, courtiers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

**OBJET :** **Demande de transfert de fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie et lignes directrices de transfert pour les fonds distincts Catégorie mises à jour**

Nous avons créé un nouveau formulaire intitulé « Formulaire de transfert de fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie » (INP-0184). Veuillez utiliser ce formulaire dans le cas d'une demande de transfert en nature.

### Renseignements importants

- Les transferts en nature ne s'appliquent qu'aux transferts complets vers de nouveaux contrats.
- Aucune commission n'est payable pour un tel transfert.
- Le barème des frais de vente différés pour les fonds transférés demeure intact.
- Les garanties à l'échéance et au décès demeurent intactes.
- La répartition des fonds et, s'il y a lieu, les directives du service d'alerte de retrait excédentaire demeurent intactes.
- Les virements prévus, les débits préautorisés (DPA) et les programmes de retraits automatiques ne sont pas transférables. Ces opérations doivent être instaurées dans la nouvelle police au moyen du formulaire [Directives de placement dans les fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie](#) (INP-0120).

### Lignes directrices mises à jour

Le nouveau formulaire est situé dans la section « Formulaires » de notre site Internet à l'intention des conseillers. Utilisez la fonction [Recherche](#) et entrez le numéro de formulaire INP-0184 dans le champ de recherche pour obtenir le formulaire.

Nous avons également mis à jour nos lignes directrices de transfert pour les fonds distincts Catégorie afin de préciser quels formulaires utiliser pour les différents types de transferts. Veuillez consulter la section « Renseignements importants » à la page 2 des lignes directrices ci-jointes. Vous pouvez également les consulter sur notre site Internet à l'intention des conseillers, dans l'onglet Soutien, Lignes directrices administratives ou encore dans l'onglet Formulaires, sous [Formulaires et documents les plus consultés](#).

**Compétence** **Carol Anne Bracciodieta**, directrice, Opérations, Service à la clientèle et Services aux courtiers, Placements



# FONDS DISTINCTS CATÉGORIE DE L'EMPIRE VIE

## LIGNES DIRECTRICES DE TRANSFERT

### Transfert complet à un nouveau contrat/compte

Type de compte Inclut les désignations de compte suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom du client au mandataire</li> <li>• Mandataire au nom du client</li> <li>• Mandataire au mandataire</li> <li>• Nom du client au nom du client</li> </ul>	Type de transfert	Disposition	Information reportée d'un contrat à l'autre		
			Barème des frais de vente différés (s'il y a lieu)	Garanties sur les prestations	Date d'échéance
<b>Non enregistré à non enregistré</b>	Transfert en nature	Coût	✓	✓	✓
<b>Enregistré à enregistré</b>	Transfert en nature	Coût	✓	✓	✓
<b>CELI à CELI</b>	Transfert en nature	Coût	✓	✓	✓
<b>Non enregistré à REER</b>	Transfert en nature	Valeur de marché	✓	✓	✓
<b>Non enregistré à CELI</b>	Imperceptible	Valeur de marché	✓		
<b>Enregistré à non enregistré</b>	Imperceptible	Valeur de marché	✓		
<b>Enregistré à CELI</b>	Imperceptible	Valeur de marché	✓		
<b>CELI à non enregistré</b>	Imperceptible	Valeur de marché	✓		
<b>CELI à REER</b>	Imperceptible	Valeur de marché	✓		

### Transfert partiel à un nouveau contrat/compte ou à un contrat/compte existant Transfert complet à un contrat/compte existant

Type de compte Inclut les désignations de compte suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom du client au mandataire</li> <li>• Mandataire au nom du client</li> <li>• Mandataire au mandataire</li> <li>• Nom du client au nom du client</li> </ul>	Type de transfert	Disposition	Information reportée d'un contrat à l'autre		
			Barème des frais de vente différés (s'il y a lieu)	Garanties sur les prestations	Date d'échéance
<b>Tous les types de compte</b>	Imperceptible	Valeur de marché	✓		

Voir l'information importante à la page 2.

# INFORMATION IMPORTANTE

Ces lignes directrices s'appliquent uniquement aux contrats de fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie.

Un transfert en nature (TEN) fait référence au transfert d'un contrat ou de la valeur d'un contrat entre deux types de compte ou entre deux courtiers tout en maintenant certaines caractéristiques du contrat (par ex., les garanties sur les prestations et les dates d'échéance). Les transferts en nature s'appliquent seulement dans les cas de transferts complets à de nouveaux contrats. Aucune commission n'est payable.

La répartition dans les fonds et, s'il y a lieu, les directives concernant l'alerte de retrait excédentaire demeureront les mêmes. Les directives concernant les virements prévus, le DPA et le programme de retraits automatiques ne sont pas transférables.

**NOTE : Un TEN peut ne pas être avantageux pour le client. Le client peut souhaiter que nous procédions plutôt à une vente suivie d'un achat. Le client devrait consulter un conseiller avant de prendre une quelconque décision.**

Un transfert imperceptible fait référence à un transfert traité comme un ordre de vente suivi d'un ordre d'achat avec le barème courant des frais de vente différés (FVD) reporté au nouveau contrat ou compte. Les caractéristiques du contrat ne sont pas reportées (par ex., les garanties sur les prestations et les dates d'échéance). Aucune commission n'est payable.

Les garanties sur les prestations comprennent la garantie au décès, la garantie à l'échéance et, s'il y a lieu, la garantie de retrait minimum (GRM).

Le « mandataire » signifie à la fois le mandataire et l'intermédiaire.

« Enregistré » signifie REER et FERR, incluant les contrats immobilisés.

« Valeur de marché » signifie que le prix de base rajusté (PBR) est établi à la valeur de marché (montant crédité au contrat ou au compte dans lequel le transfert est effectué).

« Coût » signifie que le PBR est reporté (même PBR que celui du contrat duquel provient le transfert).

Nous traiterons les transferts à la réception de toute la documentation requise.

Pour tous les transferts, le titulaire/titulaire bénéficiaire et le rentier ne peuvent pas changer.

Un transfert impliquant Catégorie Plus<sup>MD</sup> sera permis uniquement si le contrat n'est pas dans la période de versement garanti.

Nous pourrions attribuer un nouveau numéro au contrat à des fins administratives.

Pour tous les transferts partiels ainsi que tous les transferts complets à un contrat ou compte existant, les dispositions de la police du contrat dans lequel le transfert est effectué s'appliqueront à la valeur transférée.

Type de Transfert	Formulaires
Transfert en nature	INP-0184 Demande de transfert en nature de fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie
Imperceptible - complet ou partiel à un nouveau contrat	INP-0154 Proposition relative aux fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie
	INP-0167 Proposition relative aux fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie pour un compte de mandataire/d'intermédiaire
	INP-0279 Proposition relative aux fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie pour un compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
Imperceptible - complet ou partiel à un contrat existant	INP-0120 Directives de placement dans les fonds distincts Catégorie de l'Empire Vie